

Notice Descriptive des Châssis UNIC

Type MZ 34 R

(Moteur à Combustion)

MARQUE : UNIC.

TYPE : MZ 34 R.

GENRE : châssis nu ou châssis-cabine pour camion.

Poids total autorisé en charge :

- véhicule isolé : 9.000 kg.
- véhicule avec remorque : 9.750 kg.

Véhicule livré en châssis nu ou châssis-cabine.

Constructeur : SIMCA INDUSTRIES - DIVISION UNIC, 1 et 2, quai National, Puteaux (Seine).

I — CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 4 roues (2-roues AV simples, 2 roues AR jumelées).

Roues motrices : 2 roues AR.

Constitution du châssis : forme droit. Cadre à 2 longerons en tôle d'acier emboutis en forme de U entretoisés par des traverses.

Dimensions des longerons à la section maxi : hauteur 222 mm - largeur 76 mm - épaisseur 7 mm.

Emplacement du moteur : à l'avant, vertical.

Cabine de conduite : en arrière du moteur.

II — DIMENSIONS ET POIDS

Les châssis MZ 34 R sont exécutés en trois séries qui ne diffèrent que par lo

Le type long : MZ 34 R série L

normal : MZ 34 R série N

court : MZ 34 R série C

Type : Série :	MZ 34 R L	MZ 34 R N	MZ 34 R C
Avec pneumatiques 7,50-20 X ou équival.	4,750	4,400	3,750
Empattement	1,762	1,762	1,762
Vale AR au sol	1,680	1,680	1,680
Vale AR	7,565	6,865	5,745
Longueur hors tout châssis nu et cabine	2,146	2,146	2,146
Longueur hors tout châssis nu et cabine	1,145	1,145	1,145
Porte à faux AR	1,670	1,320	0,850
Distance AR cabine à l'axe du pont AR	3,392	3,042	2,392
Hauteur libre ou-dessus du sol	2,038	2,238	2,238
Longueur maxi véhicule carrossé	7,658	7,037	5,923
Porte à faux AR maxi véhicule carrossé	1,763	1,492	1,028
Longueur maxi véhicule carrossé	2,500	2,500	2,500
Poids du châssis nu, sans eau, sans combustible, sans accessoires, sans roue de secours, monté sur pneus	2,665	2,645	2,610
Poids du châssis cabine en ordre de marche avec conducteur	3,335	3,315	3,260
Poids sur l'AV	2,105	2,080	2,038
Poids sur l'AR	1,230	1,235	1,345
Poids maxi autorisé en charge (véhicule seul)	9,000	9,000	9,000
Poids maxi sur l'AV	3,200	3,200	3,200
Poids maxi sur l'AR	6,000	6,000	6,000
Poids maxi autorisé en charge (véhicule avec remorque)	9,750	9,750	9,750

III — MOTEUR

Type et cycle : à combustion, 4 temps.

Nombre et disposition des cylindres : 4, en ligne.

Emplacement et commande de distribution : à l'avant du moteur, commandée par chaîne.

Alésage : 119 mm.

Course : 121 mm.

Cylindrée : 5,383 cm³.

Taux de compression : 16,5.

Puissance administrative : 14 CV.

Carburant normalement utilisé : 95-oil.

Réservoir de carburant : un, placé sur le côté droit du véhicule, fixé par l'intermédiaire de sangles sur des supports solidaires des longerons.

Contenance totale du réservoir : 110 litres.

Régime de rotation du moteur : maximum 2.600 tr/mn - correspondant au couple maximum 1.600 tr/mn - correspondant à la puissance maximum 2.600 tr/mn.

Echappement : silencieux, marque UNIC, Ø 153 mm, longueur 0,900 m, placé côté gauche du cadre. Le niveau sonore des bruits produits par le véhicule mesuré conformément aux prescriptions de l'A.M. du 21 mars 1961, est inférieur à 91 décibels.

Alimentation : pompe d'injection à pistons.

Graissage : sous pression par pompe à engrenages. Un voyant lumineux placé sur la planche de base permet au conducteur de s'assurer du fonctionnement de la pompe.

Refroidissement : par circulation d'eau, avec pompe centrifuge et radiateur placé à l'avant. Capacité totale d'eau : 24 litres environ.

IV — TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage : du type à disque fonctionnant à sec.

Boîte de vitesses : boîte mécanique à 4 combinaisons de marche AV et UN

de marche AR commandée par un levier à portée de la main du conducteur. Transmission : par arbre à cardans avec relais.

Démultiplication de la transmission et tableau des vitesses à 1.000 tr/mn :

Combinaison de vitesses	Rapport de la boîte	Démultiplication totale		Vitesses sur pneus 7,50-20 X ou équival. Circonférence 2,829 m	
		Couple 7 X 41	Couple 8 X 41	Couple 7 X 41	Couple 8 X 41
1	0,156	0,0266	0,0304	4,5	5,2
2	0,323	0,0551	0,0630	9,4	10,7
3	0,593	0,1012	0,1157	17,2	19,7
4	1	0,1707	0,1951	29	33,1
Marche AR	0,128	0,0218	0,0249	3,7	4,2

Certains véhicules peuvent être équipés d'une boîte de vitesses dont les rapports de première vitesse et marche AR sont modifiés. La démultiplication obtenue avec cette boîte est indiquée dans le tableau ci-après :

Combinaison de vitesses	Rapport de la boîte	Démultiplication totale		Vitesses sur pneus 7,50-20 X ou équival. Circonférence 2,829 m	
		Couple 7 X 41	Couple 8 X 41	Couple 7 X 41	Couple 8 X 41
1	0,160	0,0273	0,0312	4,6	5,3
2	0,332	0,0551	0,0630	9,4	10,7
3	0,593	0,1012	0,1157	17,2	19,7
4	1	0,1707	0,1951	29	33,1
Marche AR	0,137	0,0234	0,0267	4	4,5

Au régime maximum du moteur, la vitesse maximum du véhicule ressort à : — 75,4 km/h avec couple 7 X 41, — 68 km/h avec couple 8 X 41.

Poussées par les ressorts AR.

Transmission des réactions de freinage : par les ressorts AV et AR.

Indicateur de vitesse : sur le tableau de bord.

Limiteur de vitesse : un régulateur placé sur la pompe d'injection limite la vitesse du moteur à son régime maximum.

V — SUSPENSION

1^o Suspension essieu AV : deux ressorts entiers semi-elliptiques à lames, placés sous les longerons. Flexibilité 7,3 %. Amortisseurs hydrauliques à double effet.

2^o Suspension essieu AR : deux ressorts entiers semi-elliptiques à lames, placés sur le côté et à l'extérieur des longerons. Au-dessus des ressorts principaux et solidaires de ceux-ci, deux ressorts compensateurs également à lames. Flexibilité : ressort principal 5,3 %. Flexibilité de l'ensemble 2,6 %. Amortisseurs hydrauliques à double effet (sur demande).

VI — DIRECTION

Type : à vis globique.

Transmission aux roues AV : par volant, leviers et biellettes.

Démultiplication : nombre de tours du volant de direction pour braquage complet : 4 à gauche et 3,4 à droite.

Diamètre de braquage : série L, 17,20 m - série N, 16,10 m - série C, 14 m.

VII — FREINAGE

a) Dispositif principal agissant sur les roues AV et AR :

Type et nature : frein à pied agissant sur les tambours solidaires des moyeux de roues par servo-frein pneumatique et transmission hydraulique. Freins BENDIX du type à points fixes à l'avant et duo-servo à l'arrière. L'énergie calorifique est dissipée dans l'air ambiant.

DIMENSIONS

	Avant	Arrière
Largeur des garnitures	mm 90	125
Diamètre des tambours	mm 405	406
Surface freinée par roue	cm ² 588	940

Surface freinée par roue cm² 588 940

Commande et transmission : une pédale actionne un robinet distributeur qui alimente le cylindre pneumatique de Ø 175 mm d'un groupe oléopneumatique. La transmission hydraulique se fait par l'intermédiaire d'un maître cylindre LOCKHEED de Ø 1" 3/4, solidaire du cylindre pneumatique, transmettant la pression aux cylindres récepteurs de roues avant de Ø 2" et arrière de Ø 2 1/2". L'effort transmis est proportionnel à celui exercé sur la pédale.

Le maître cylindre LOCKHEED est alimenté en fluide par un réservoir. Un voyant lumineux placé sur le tableau de bord s'allume dès que le niveau de fluide dans le réservoir atteint sa cote d'alarme.

Source d'énergie : un compresseur, entraîné par le moteur, comprime l'air dans un réservoir fixé sur le châssis. Ce réservoir a une capacité de 30 dm³. La pression dans le réservoir est limitée à 8 kg/cm² par une soupape de sûreté. Le réservoir a subi l'épreuve réglementaire à la pression de 15 HPZ, et comporte une valve de retenue située sur le robinet distributeur.

Un manomètre placé sur le tableau de bord indique la pression dans le réservoir. Le pression d'air permettant de réaliser les conditions d'efficacité prescrites est indiquée sur une plaque visible du siège du conducteur. Cette pression est de 6,5 kg/cm². Un voyant lumineux, placé sur le tableau de bord, s'allume dès que la pression d'air dans l'un des réservoirs descend au-dessous de 4 kg/cm².

Le poids freiné par le dispositif principal est égal à celui du véhicule

chargé. La déclaration réalisée par le véhicule en charge au cours des essais de réception est de 5,5 m/s/s.

b) Dispositif de secours et d'immobilisation :

Type et nature : frein à main à cliquet agissant sur les tambours AR.
Commande et transmission : le levier agit mécaniquement sur les mâchoires de roues AR par traction sur un câble avec patte d'oeil de répartition. Le rapport entre la poignée du levier et le câble est de 10,8/1.
Le poids freiné est égal à 66 % du poids total du véhicule chargé. La décélération réalisée par le véhicule en charge au cours des essais de réception est de 2,35 m/s/s.

VIII — CABINE

Pour les véhicules livrés avec cabine :
Nature : cabine semi-avancée entièrement métallique.
Portes : deux, ouverture d'arrière en avant, fermeture par pêne à dispositif de sûreté.
Pare-brise et vitres : pare-brise, vitres de portières, lunette arrière exécutés en matériaux agréés.
Aménagement du véhicule : les cabines MZ 34 R sont conformes aux prescriptions de P.A.M. du 19 décembre 1958.
Nombre de places assises, y compris le conducteur : 3.

IX — ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

Feux de route : deux à l'avant.

Feux de croisement : deux à l'avant, modèle agréé. Réglage par vis. Hauteur conforme au Code de la Route.

Feux rouges arrière : deux, livrés sur deux plaques fixées de part et d'autre du châssis.

Feux de position : à l'avant, dans les ailes ; à l'arrière, confondus avec les feux rouges.

Feux de gabarit : le croisillon, après exécution de la caisse, est tenu de se disposer aux extrémités de la largeur hors tout du véhicule.

Signal de freinage : deux à l'arrière sur les plaques porte-feux.

Indicateur de changement de direction : feux clignotants placés de part et d'autre du véhicule : pour l'avant, sur la face extérieure des ailes ; pour l'arrière, sur les plaques porte-feux.

Dispositifs réfléchissants : deux agréés, placés sur les plaques porte-feux AR. Tous ces dispositifs sont situés aux emplacements réglementaires.

X — DIVERS

Avertisseur de route : électrique, modèle agréé.

Avertisseur de ville : électrique, modèle agréé.

Emplacement et mode de pose des plaques et inscriptions réglementaires :
Sur le châssis : 1° Plaque de constructeur sous le capot sur la planche-taillier du côté droit, fixée par des rivets.

2° L'indication du type et du numéro d'ordre dans la série du type est frappée à froid sur le longeron, à l'arrière du véhicule et du côté droit.
Sur le moteur : Plaque comportant le type et le numéro, placée sur le cylindre du côté droit, fixée par des vis Parker.

Le numérotage dans la série du type commence au numéro 340.801.

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Constructeur, le 29 septembre 1961, que le châssis-cabine n° 340.501 à moteur n° 1 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série UNIC type MZ 34 R satisfait aux dispositions des articles R. 54 à R. 60, R. 69 à R. 84, R. 94 à R. 97 et R. 104 du Code de la Route et des arrêtés pris pour son application.

Le châssis-cabine ne satisfait pas aux articles R. 61, R. 62, R. 85 à R. 93. La déclaration de mise en circulation devra être accompagnée du présent procès-verbal et d'un certificat des personnes ayant mis en place l'équipement ou la carrosserie, attestant que le véhicule terminé satisfait aux dispositions incluses dans les articles précités.

Les véhicules livrés en châssis nus satisfont aux dispositions des articles

R. 54 à R. 60, R. 69 à R. 71, R. 75, R. 79 à R. 81 et R. 97 du Code de la Route et des arrêtés pris pour son application.

Il ne satisfait pas aux dispositions des articles R. 61, R. 62, R. 77, R. 74, R. 76 à R. 78, R. 82 à R. 93, R. 95, R. 96 et R. 104.

Il ne pourra être vérifié qu'après montage de la carrosserie qu'il satisfait aux dispositions des articles R. 61, R. 62, R. 72 à R. 74, R. 76 à R. 78, R. 82 à R. 93, R. 95, R. 96 et R. 104.

Ces véhicules carrossés devront subir une réception complémentaire par le Service des Mines, avant leur mise en circulation.

Vu et approuvé.
Enregistré sous le N° AA. 428-61.
A Paris, le 2 novembre 1961.
L'Ingénieur en Chef des Mines,
(signé : HELIOT).

Vu :
Paris, le 2 novembre 1961.
L'Ingénieur des Mines,
(signé : FREDY).

A Paris, le 2 novembre 1961.
L'Ingénieur des T.P.E. (Mines),
(signé : FLAGEOLET).

REG. AU. 664-62

La notice ci-dessus, précédant le procès-verbal de réception a été mise à jour conformément aux lettres ministérielles des 2 octobre et 3 décembre 1950 et à l'arrêté ministériel du 17 juillet 1954. Les prescriptions réglementaires restent satisfaites et aucun changement n'a été apporté aux éléments servant

de base pour le calcul de la puissance.
Cette mise à jour est applicable aux véhicules dont le numéro dans la série commence au n° 340.801.

Vu et approuvé.
Enregistré sous le n° AU. 664-62.
A Paris, le 30 juin 1962.
L'Ingénieur en Chef des Mines,
(signé : HELIOT).

Vu :
Paris, le 30 juin 1962.
L'Ingénieur des Mines,
(signé : ARNOUL).

A Paris, le 30 juin 1962.
L'Ingénieur des T.P.E. (Mines),
(signé : FLAGEOLET).

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Nous soussignés, SIMCA INDUSTRIES - DIVISION UNIC, 1, quai National, Puteaux (Seine), Constructeur, certifions que le véhicule :

- Genre :
- Marque : UNIC.
- Type : MZ 34 R
— sans dispositif de freinage de remorque
— avec dispositif de freinage de remorque
- N° dans la série du type.
- Source d'énergie : gas-oil.
- Puissance administrative : 14 cv.
- Carrosserie (ou équipement pour les véhicules spéciaux) :

- Nombre de places assises :
- Charge utile :
- Poids à vide :
- Poids total autorisé en charge :
— pour porteur seul ;
— pour porteur avec remorque ;
vendu à :
est entièrement conforme au type MZ 34 R décrit plus haut.